

Traduction non officielle en français provenant de ThaiLawOnline.com. Fournie à titre informatif uniquement. Nous ne garantissons pas l'exactitude.

Code civil et commercial de Thaïlande

LIVRE 4 – PROPRIÉTÉ

[\(Retourner au menu principal du code civil et commercial de la Thaïlande\)](#)

TITRE 6

DROIT DE SUPERFICIES

Article 1410. Le propriétaire d'un fonds peut créer au profit d'une autre personne un droit de superficie lui conférant la propriété des constructions, ouvrages ou plantations situés sur ou sous le fonds.

Article 1411. Sauf disposition contraire dans l'acte constitutif, le droit de superficie est cessible et transmissible par succession.

Article 1412. Le droit de superficie peut être établi soit pour une période déterminée, soit pour la durée de la vie du propriétaire du fonds ou du superficiaire. S'il est établi pour une période déterminée, les dispositions de l'article 1403, alinéa 3, s'appliquent mutatis mutandis.

Article 1413. Si aucune durée n'a été fixée, le droit de superficie peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis raisonnable. Toutefois, s'il y a lieu au paiement d'un loyer, le préavis doit être d'un an ou le loyer d'une année payé.

Article 1414. Si le superficiaire n'exécute pas les conditions essentielles prévues dans l'acte constitutif ou, en cas de loyer, s'il omet d'en payer deux années consécutives, son droit peut être résilié.

Article 1415. Le droit de superficie n'est pas éteint par la destruction des constructions, ouvrages ou plantations, même pour cas fortuit.

Article 1416. À l'extinction du droit de superficie, le superficiaire peut enlever ses constructions, ouvrages ou plantations, à condition de remettre le fonds dans son état antérieur.

Si, au lieu d'autoriser l'enlèvement des constructions, ouvrages ou plantations, le propriétaire du fonds lui signifie qu'il entend les acquérir, le superficiaire ne peut refuser l'offre, sauf pour un juste motif.

[\(Retourner au menu principal du code civil et commercial de la Thaïlande\)](#)

ThaiLawOnline